

PAR COURRIEL

Québec, le 21 janvier 2026

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.264

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« L'entièreté des analyses qui ont été produites à la demande ou à l'interne *du Ministère de la Santé et des Services Sociaux* dans le cadre du projet de loi 106, l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux. Ces analyses incluent notamment celles auxquelles la Dre Emmanuelle Britton, qui agissait à titre de conseillère dans la direction générale de la gestion des effectifs médicaux, de l'accès à la première ligne et de l'accès à la médecine spécialisée au *Ministère de la Santé et des Services Sociaux*, a contribué à l'élaboration. » (sic).

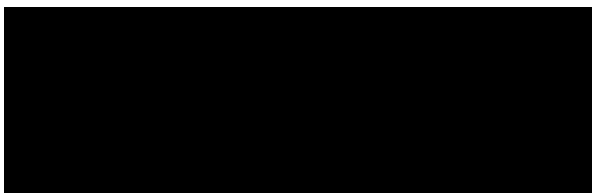
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête. Nous vous informons que d'autres documents sont disponibles aux liens ci-dessous :

[Mémoires déposés lors du mandat « Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 106 » - Assemblée nationale du Québec](#)
[Rapport et recommandations pour soutenir l'élaboration d'une première politique gouvernementale de soins et services de première ligne au Québec | Unité soutien SSA Québec](#)

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Le responsable de l'accès à l'information,



Julien Sirois

p.j. 2